

## **Les optométristes rappellent que leur profession n'est toujours pas reconnue en France**

***Alors que la pénurie d'ophtalmologistes se profile dès 2008-2009, les optométristes rappellent qu'ils constituent une ressource importante, compétente et disponible immédiatement, apte à dépister les anomalies oculaires et compenser les troubles visuels.***

### **Une profession de santé autonome, formée et réglementée**

Les optométristes sont des opticiens qui ont poursuivi leur formation à l'université ou dans une école supérieure. Cette formation de 2 ans dispensée, pour partie, par des médecins, leur donne compétence pour traiter les troubles de la réfraction (myopie, hypermétropie, astigmatie et presbytie), adapter et fournir des lunettes et lentilles de contact.

Malgré cette formation, la profession d'optométriste n'est toujours pas reconnue en France alors qu'elle s'exerce déjà dans quasiment toute l'Union Européenne.

Plus de 2000 opticiens-optométristes sont toujours en attente de pouvoir exercer pleinement leur profession.

### **43.7 % de la population est en attente de services optiques<sup>1</sup>**

Les délais d'obtention d'un rendez-vous chez les ophtalmologistes s'allongent, les consultations à l'hôpital se raréfient et la baisse du nombre de médecins spécialistes en ophtalmologie ne permet plus aux patients d'être traités rapidement. « Sans flux de rentrée, on peut s'attendre à une diminution de 53% des effectifs d'ici 2020 ».<sup>2</sup>

Or, faute d'une prise en charge rapide, certains troubles oculaires et visuels peuvent avoir des conséquences médicales et sociales graves. Le dépistage effectué par un optométriste peut révéler une maladie oculaire, orbitaire ou cérébrale. Ainsi le glaucome peut entraîner des pertes visuelles irréversibles. Plus quotidiennement, les difficultés de concentration, de lecture, l'ordinateur, la télévision et la conduite provoquent des troubles visuels non négligeables qui augmentent avec l'âge et affectent 30,5 millions de personnes en France.

### **Confier la réfraction aux optométristes**

Face à ce problème de santé publique, la reconnaissance des optométristes devient urgente.

4000 opticiens ont d'ores et déjà manifesté leur opposition au 2<sup>e</sup> rapport Berland dans une pétition adressée au Ministre de la Santé, Jean-François Mattei, le 6 janvier dernier. Ce rapport publié en octobre 2003, propose le transfert de la réfraction aux orthoptistes qui n'ont qu'une très faible formation en matière d'optique et fait abstraction de la formation des optométristes.

---

<sup>1</sup> Source : DREES septembre 2002

<sup>2</sup> Rapport du Centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé présenté à la CNAM le 24/02/2004.

Parallèlement, dans un rapport paru en février 2004, la CNAM préconise de déléguer aux opticiens-optométristes les consultations de réfractions pour lesquelles ils sont formés.

« *Le scénario qui simule l'entrée des opticiens dans l'activité relative à la réfraction semble le plus intéressant, s'il s'agit de diminuer les besoins de formations en spécialistes, compte tenu des contraintes budgétaires* ».

**Le transfert de compétences aux opticiens présente de nombreux avantages :**

- ⇒ Une formation moins longue et moins coûteuse
- ⇒ Leur nombre et leur répartition homogène sur le territoire
- ⇒ Leur capacité à pratiquer un dépistage rapide des états oculaires anormaux
- ⇒ Un abaissement de la durée d'attente pour une consultation

Pour Philippe Verplaetse, Président de L'Association des Optométristes de France :

« *La réglementation de l'activité optométrique pour l'opticien est la seule solution viable et économiquement cohérente.* »

**A propos de l'Association des Optométristes de France (AOF)**

L'Association des Optométristes de France créée en 1974, représente les opticiens diplômés ayant poursuivi leurs études par une formation supérieure en optométrie. Première organisation professionnelle d'opticiens, l'AOF représente les opticiens et les optométristes français auprès de l'ECOO (European Council of Optometry and Optics) qui fédère plus de 40.000 professionnels à travers l'Europe. L'AOF agit pour le développement de la connaissance et de la pratique de l'optométrie en France. Pour plus d'informations consultez le site de l'Association : [www.optometrie-aof.org](http://www.optometrie-aof.org)

Contacts :

---

Association des Optométristes de France  
Philippe Verplaetse - Jean-Luc Dubié  
56 Boulevard de l'Hôpital 75013 Paris  
Tél. : 01 43 37 40 04  
Mail : [opto\\_aof@club-internet.fr](mailto:opto_aof@club-internet.fr)

Service de presse  
Victoria Eideliman  
Attachée de presse  
Tél. : 06 83 01 74 06  
Mail : [victoria-eideliman@wanadoo.fr](mailto:victoria-eideliman@wanadoo.fr)